

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 320 Vœu relatif à la refonte de la signalétique.

Le Conseil de Paris,

Considérant les nombreux conflits d'usages qui existent entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes ;

Considérant que ces conflits pourraient être amoindris par la refonte du système de signalisation et son développement ;

Considérant que cette mesure présente un coût peu élevé et serait rapidement efficace ;

Sur proposition de Maud Gatel et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes,

Émet le vœu que :

La Ville réfléchisse à une signalétique permettant d'accompagner l'évolution des déplacements sous le prisme du partage de l'espace public entre piétons, vélos et automobilistes.